



Syndicat national de  
l'environnement



Milieux &  
Faune Sauvage

# Flash infos

*Informations aux agents de l'ONCFS*

20 Février 2018

## Rencontre Sne-FSU / Direction générale le 08 février 2018

### Le COP et après le reste !

D'entrée de jeu, Olivier Thibault nous annonce que la priorité de l'établissement est à la rédaction du Contrat d'Objectif et de Performance (COP), toutes les autres questions concernant l'organisation des services et les missions seront discutées ultérieurement en fonction des orientations que prendra l'établissement. Des groupes de travail spécifiques seront donc constitués au cours du deuxième semestre 2018 pour rediscuter :

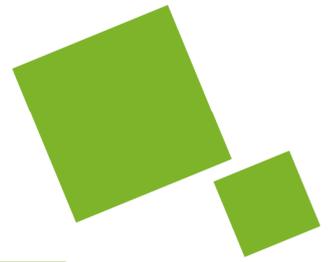
- de l'organisation territoriale, dont la mise en œuvre précédente non finalisée rencontre déjà des dévoiements sous l'impulsion des initiatives locales ;
- du règlement intérieur qui est obsolète (mise en corrélation avec les autres instructions);
- du règlement ARTT (identification des personnels sédentaires et non sédentaires ; récupération des heures supplémentaires restantes en fin d'année ; organisation et planification des réquisitions judiciaires au regard de la définition des astreintes, et modalités de leurs compensation financières ou horaires ; modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité ; modalités de mise en œuvre réel de décompte du temps de travail ; réalité de mise en œuvre des CET et retour aux agents) ;
- de la mise à jour du GAECO, au regard des nouvelles missions et de l'intégration des problèmes soulevés pour ne faire le travail qu'une seule fois pour toutes.

Olivier Thibault, qui a une vision assez claire de ce qu'il souhaite faire de l'établissement, est convaincu que l'ONCFS aurait dû être intégré à l'AFB dès sa création.

Nous lui rappelons que le Sne-FSU partage son analyse et qu'il est temps de faire ce pas avant que le gouvernement n'ait pris le soin de démanteler totalement notre établissement pour l'intégrer in fine, vidé de toute substance à une AFB renforcée

La mission en cours du CGEDD, les audits, la rédaction coordonnée du COP avec l'AFB, le style actuel du gouvernement qui tranche et après discute, nous laissent perplexes sur les marges de manœuvre qui seront accordées aux orientations issues de l'établissement et sur leurs pérennités. **Au final, les arbitrages seront réalisés soit par notre tutelle, soit par Matignon ou l'Elysée.**

**AUCUNE MODIFICATION OU ECLAIRCISSEMENT A ATTENDRE  
SUR CES POINTS AVANT LA FIN DE L'ANNEE**



## **Le Sne-FSU demande la mise en œuvre immédiate de la PPCR**

En effet, s'il y avait un consensus des OS et de la direction de l'ONCFS pour demander le report de la mise en place de cette mesure aux ATE et TE (afin d'éviter aux agents de rembourser la part d'augmentation des primes non prise en compte par la RIFSEEP), celle-ci n'est plus d'actualité. **La RIFSEEP étant bloquée par le guichet unique\***, la perspective de mise en place de cette dernière est renvoyée aux calendes grecques. Aussi **demandons-nous au Directeur général la mise en paiement immédiat de la PPCR (les agents ayant déjà reçu leurs arrêtés de reclassement).**

**Olivier Thibault approuve notre demande**, mais souhaite avoir l'accord de l'agent comptable et du ministère car **la mesure n'a pas été prévue budgétairement cette année.**

Il nous a par ailleurs confirmé que l'augmentation de la CSG s'appliquera sur ces rattrapages, et qu'il ne prévoit aucune mesure de compensation, malgré notre demande, des quelques euros de salaire perdus.

***Sa maxime « J'appliquerai les textes » semble aller toujours dans le même sens :  
dans l'intérêt de l'établissement***

## **Le Sne-FSU dénonce l'absence de notification des mesures PPCR aux agents déprécarisés en 2016**

Catherine Issakidis nous indique qu'elle va vérifier ce point et y remédier.

**Le Sne-FSU restera vigilant sur la notification de toutes les décisions administratives aux agents afin de faire respecter leurs droits à recours.**

## **Le Sne-FSU demande des précisions sur les modalités de mise en œuvre de la 2ème partie de l'ISR pour les agents contractuels (sous Quasi-statut)**

**Le Sne-FSU proposait d'ajouter d'autres profils** pour le versement des primes "sujétions" (chefs d'équipe de la DRE, collègues reconnus experts par un Comité de Domaine, etc).

**Olivier Thibault précise** que les nouveaux profils ne seront pas pris en compte pour la part « Sujétion 2017 » car cela porterait l'enveloppe au-dessus des 20% permis. **On reste sur les profils de poste définis au Comité Technique de juin 2017.**

## **Le Sne-FSU attire l'attention du DG sur l'absence de part variable pour les agents sous Quasi-statut des catégories C2, B2, A2, A+2 et A+1**

Les enveloppes sont entièrement consommées par la part socle. Combien d'années cela va-t-il durer ? **Catherine Issakidis répond : « Jusqu'au départ de ceux qui touchent le plus actuellement, ce qui permettra d'augmenter l'enveloppe ».**

Nous rappelons que la note de cadrage prévoit au dernier paragraphe de la page 5, la possibilité pour le directeur général d'écrire au Ministère pour proposer l'évolution de ces enveloppes.

**La Directrice des ressources humaines propose de mettre en œuvre une fongibilité des enveloppes d'un grade vers l'autre** (solution proposée en CCPM), et précise que **cela se ferait uniquement sur les reliquats après versement des parts variables.** Elle présentera une simulation sur cette possibilité au CT de juin. **Le DG écrira si nécessaire au ministère en fonction des résultats de ces simulations et des avis qui s'en dégageront.**

\* délibération commune des ministères du budget et de la fonction publique

Nous précisons qu'en l'état actuel le Sne-FSU est contre une telle mesure sans réels cadrages car les enveloppes des B et C ont permis précédemment, sous l'ancien statut 98, de servir les A au détriment des autres catégories.

### **Le Sne-FSU demande si les collègues femmes de ménage en région ont bien été intégrées au quasi statut (en Cat C, sur contrats CDI article 6 décret 1986)**

Catherine Issakidis nous répond affirmativement. Elles recevront fin février la prime "socle" et la prime "part variable", au prorata de leur quotité de temps de travail, et cela sera rétroactif pour 2017.

Nous serons particulièrement vigilants sur ce point car cela concerne des contrats à faible revenu.

### **Le Sne-FSU attire l'attention du DG sur les contraintes des postes occupés par les personnels de la DSI**

La charge de travail a énormément augmenté à la DSI (Ordi portable / Agent + Smartphone + Visio). Les méthodes de travail informatisé étant amenées à se développer encore dans l'avenir, nous souhaitons connaître les possibilités d'augmentation des postes en DSI, de reconnaissance des fonctions exercées (promotions), et de prime de mobilité pour les correspondants en région.

Olivier Thibault répond que cette surcharge de travail et de déplacement n'est que ponctuelle et non continue dans le temps. Elle est induite par la mise en place des PC portable dans les services, et il n'y aura que quelques déplacements à prévoir à l'avenir avec la prise en main possible à distance.

**Vous aviez dit « burn-out », circulez y'a rien à voir !!!!**

### **Le Sne-FSU interpelle le DG sur l'absence de messagerie pour des agents en arrêt ou congé maladie longue durée**

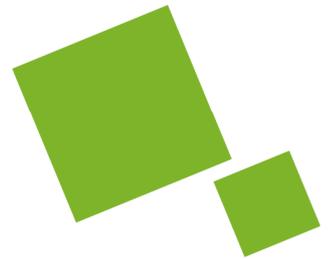
Nous déclarons qu'il est inadmissible que des agents en ALD ou CLD maladie n'aient plus aucune information de l'établissement (lettre infos, listes mobilités, avis des CT / CHSCT / CA et commissions, ... etc).

Olivier Thibault déclare que c'est normal en cas de « Burn-out », afin de permettre aux agents de décrocher effectivement du travail. Devant notre insistance, il s'engage quand même à vérifier le cas des agents concernés. Nous serons vigilants à ce que ces agents ne soient pas oubliés « dans un placard ».

### **Le Sne-FSU demande la mise en œuvre du dialogue social dans toutes les directions notamment à l'Agence comptable / DAF / DRH et à la Direction Générale**

Sur ce point, le DG s'emporte en arguant qu'il ne cesse de discuter et qu'il en a assez des réunions. La DRH renchérit en disant que les OS n'ont pas vertu à discuter des promotions d'agents de catégories supérieures à la leur.

Nous rappelons que les représentants syndicaux défendent les conditions de travail et les carrières de tous les personnels. Certains agents en détachement ou déprécarisés appartiennent à des corps dont les promotions se discutent en dehors de la sphère de l'établissement, il est donc important d'avoir un lieu pour discuter de leur progression de carrière si l'on veut faire en sorte qu'aucun agent ne soit oublié. De plus le dialogue social par direction est aussi l'occasion d'évoquer les problèmes de fonctionnement interne avant qu'ils ne ressurgissent au niveau national et au besoin de les traiter en amont.



**Olivier Thibault accepte toutefois de faire des réunions par grandes implantations sur les problématiques de fonctionnement** (le Bouchet, St-Benoist, Wagram). À notre sens ce n'est pas suffisant et le passé nous a prouvé qu'il peut aussi y avoir des problèmes de fonctionnement dans les Directions n'ayant à ce jour pas mis en place de dialogue social local.

**Pour les promotions des corps n'ayant pas de commission locale, pas de dialogue social !!!**

### **Le Sne-FSU interpelle le Directeur sur le changement de position entre la réunion préparatoire et la CCPM sur les listes de promotions**

Un accord avait été trouvé entre les OS et la DRH lors du dialogue social préparatoire à la CCPM sur la promotion de deux binômes en catégories B et A+. Or nous avons eu la surprise de constater en CCPM que l'ordre de classement avait été inversé. **La direction répond que le DG doit pouvoir modifier les listes à la marge.**

**Nous demandons le respect des accords pris en dialogue social**, ainsi que la présentation des critères de promotion et des propositions qui seront faites par le DG en CCPM. Cela doit être la base des discussions afin de pouvoir défendre équitablement les collègues.

### **Le Sne-FSU demande une présentation au Comité Technique des dérogations ARTT accordées, et un bilan de la gestion des véhicules par ALD**

Cela concerne les dérogations d'amplitudes au règlement ARTT accordées (circonstances mentionnées article 1 du Décret n°2002-141 du 4 février 2002 et décision ONCFS DRH/C.624 de 2004), et les dérogations pour les surveillances en tenue civile lors d'opérations de police (prévue dans l'instruction sur les missions de police). **Olivier Thibault accepte, ayant confirmation de cette possibilité par le Directeur de la police.**

Par ailleurs, suite aux nombreuses critiques des services sur la gestion par ALD du parc automobile, nous demandons qu'un point soit fait en comité technique sur la situation afin d'évaluer le coût et bénéfice réel de ce dispositif. **Le DG nous indique qu'il va voir cela avec la DAF.**

### **Autres sujets**

Nous avons abordé le courrier demandant la prolongation de la durée de publication du poste de chef d'unité petite faune sédentaire aux catégories A (ouvert seulement une semaine), et déploré l'absence de réponse et de prise en compte de notre demande. **Le DG prend acte de nos doléances, la publication étant terminée, et s'engage à répondre à nos courriers à l'avenir.**

Plusieurs dossiers individuels ont également été abordés au cours de cet entretien.

**Représentaient le Sne-FSU dans cette réunion :** Pascal WANHEM, Luc FRUITET et Sébastien JACQUILLAT

#### **Nous contacter**

##### **Secrétaire de branche**

Pascal WANHEM  
06 20 99 91 84  
wanhem.sne@gmail.com

##### **Secrétaire adjoints**

Pierre ORIOL  
06 25 07 06 77  
oriol.pierre@neuf.fr

Luc FRUITET  
06 25 07 08 46  
luc.fruitet@gmail.com

##### **Permanence :**

Local syndical - plot i 3<sup>ème</sup> étage  
La Défense - Tél. : 01 40 81 22 28  
✉ 104 rue Romain Rolland  
93260 LES LILAS

Virginie CROQUET  
06 20 78 97 50  
virginie.croquet@oncfs.gouv.fr

Philippe BIBES  
06 20 78 68 66  
philippe.bibes@wanadoo.fr

CLIQUER ICI POUR

**Adhérez au SNE-FSU**

Le SNE, un syndicat de la FSU

